

RÔLE DU NOTAIRE DANS LA PRÉVENTION DES LITIGES CIVILS ET COMMERCIAUX : ÉTUDE CRITIQUE EN DROIT CONGOLAIS

¹Lucien MUSAMBAY RAMAZANI, ²Emmanuel Héritier IMANI GAYA, ³Josué René MENGGA YAOSUWA, ⁴Joseph LOBI LOBU, ⁵David NDJANGO KPADYU

¹Professeur à l'Université de Kisangani

²Chercheur et Enseignant à l'Université de Bunia, heritierimani@gmail.com

³Doctorant à l'université Dschang et Enseignant à la faculté de droit de l'université de Bunia, mengarene@gmail.com

⁴Enseignant à la faculté de droit à l'université de BUNIA

⁵Enseignant à la faculté de droit à l'université de BUNIA

Corresponding Author:

mengarene@gmail.com

To Cite This Article:

RÔLE DU NOTAIRE DANS LA PRÉVENTION DES LITIGES CIVILS ET COMMERCIAUX : ÉTUDE CRITIQUE EN DROIT CONGOLAIS (L. M. RAMAZANI, E. H. I. GAYA, J. R. M. YAOSUWA, J. L. LOBU, & D. N. KPADYU, Trans.). (2026). *Journal of Advance Research in Social Science and Humanities* (ISSN 2208-2387), 12(4), 28-33. <https://doi.org/10.61841/nn-ssh-12-4-62>

RESUME

Cet article analyse le rôle du notaire dans la prévention des litiges civils et commerciaux en droit congolais. Le problème soulevé est celui de la persistance des conflits juridiques malgré l'intervention notariale, alors même que le notaire est censé sécuriser les actes et prévenir les contestations. L'objectif de l'étude est de montrer comment la fonction notariale peut contribuer à la sécurité juridique, tout en relevant ses limites dans le contexte congolais. L'étude mobilise les méthodes de l'exégèse juridique et de la sociologie du droit. Ces deux méthodes ont été appuyées par les techniques documentaire et l'interview libre. Les résultats attendus sont la mise en évidence du notaire comme acteur de prévention des litiges, mais aussi l'identification des faiblesses institutionnelles et pratiques qui réduisent l'efficacité de son action.

ABSTRACT

This article analyses the role of the notary in preventing civil and commercial disputes under Congolese law. The problem raised in the persistence of legal conflicts despite notarial intervention, even though the notary is supposed to secure transactions and prevent challenges, the study also shows how the notarial function can contribute to legal certainty while highlighting its limits in the Congolese context. The study employs methods of legal exegesis and the sociology of law. These two methods are supported by documentary techniques and open (unstructured) interviews. The expected results are to demonstrate the notary as an actor in dispute prevention, and to identify institutional and practical weaknesses that reduce the effectiveness of his action.

MOTS CLÉS: Rôle, Notaire, Prévention, litiges civils, litiges commerciaux, droit congolais.

INTRODUCTION

Le notaire est un officier public ministériel délégataire de l'autorité publique. Il joue un rôle essentiel en garantissant la sécurité juridique des actes qu'il reçoit. L'acte authentique est l'acte reçu par un officier public compétent pour instrumenter dans le lieu où il a été rédigé. Il se différencie de l'acte sous seing privé signé seulement par les parties et régularisé en tout lieu.

Les notaires sont des officiers publics établis pour recevoir les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique.¹

Les obligations du notaire sont d'assurer les conséquences pécuniaires de son activité auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et être responsable vis-à-vis de l'ensemble des clients. En cas de différend avec un notaire, plusieurs voies sont ouvertes aux particuliers pour tenter de trouver une solution amiable : courrier, par un médiateur du notariat, en saisissant le conseil régional ou chambre interdépartementale des notaires. Ces modes de résolution de différend sont préconisés par le droit français.

Parce que le notaire est en officier public, qu'il assure une mission de service public, sa rémunération est strictement réglementée et fait l'objet d'un tarif fixé par la loi. Les clients ont donc la garantie d'une rémunération prévisible et transparente. Certaines matières ou certains actes échappant cependant à cette réglementation et sont librement rémunérés.²

En droit français, le notaire occupe un rôle central. Il a pour mission de conseiller, d'authentifier et de garantir la validité des actes juridiques. En tant que professionnel du droit, il exerce ses fonctions de manière impartiale et indépendante.

Le notaire intervient dans divers domaines juridiques, tels que l'immobilier, le droit de la famille, le droit des successions, le droit des sociétés etc. Il rédige des actes notariés, tels que les contrats de vente immobilière, les testaments, les contrats de mariage et les donations. Ces actes ont une force probante particulière et sont conservés dans les archives notariales.³

En ce qui concerne les frais de notaire, ils comprennent les émoluments du notaire, les droits et taxes perçus par l'Etat, ainsi que les débours. Les émoluments du notaire, sont réglementés par la loi et dépendent de la nature et de la valeur de l'acte. Les droits et taxes varient également en fonction de l'acte et de la valeur du bien.⁴

Le notaire, qualifié de « **juge préventif par excellence** » dans le droit congolais, joue un rôle central dans la prévention des litiges civils et commerciaux par la sécurisation des contrats et la rédaction d'actes authentiques qui évitent les conflits judiciaires.

Le notaire assure la sécurisation des contrats en tant que juriste libéral et auxiliaire de justice qui dressent des actes imprécis. Il prévient les conflits fonciers en accordant le titre sécurisé à la propriété, ce qui réduit de 90% les litiges fonciers (80-95%), des conflits familiaux en gérant les successions et les conflits de famille, ce qui désengorge les tribunaux en diminuant les litiges familiaux. Le notaire informe les clients sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les conséquences de leurs engagements (juridiques, financier et fiscal), ce qui éclaire le consentement des parties et prévient les litiges.⁵

Il rédige des actes notariés authentiques invulnérables, ni dans la forme probante et exécutoire, permettant l'exécution des obligations sans passer par le tribunal. L'acte dressé par un notaire a une force égale à un jugement rendu par les tribunaux en dernier ressort. Cela signifie que l'acte est invulnérable, ni dans la forme, ni dans le contenu, qu'il a une force probante car il fait foi de son contenu, et qu'il a une force exécutoire, permettant l'exécution des obligations sans passer par le tribunal.⁶

Sans les notaires, les tribunaux congolais seraient saturés. Leurs actions préventives est d'apport inestimable à la performance de l'Etat : ils désengorgent les tribunaux avec la diminution des litiges fonciers, améliorent le client des affaires, et sécurisent l'accès à la propriété pour éviter des conflits. Le notaire est donc un officier public à qui l'Etat a délégué une parcelle de ses pouvoirs pour dresser des actes authentiques, un régulateur impartial des contrats commerciaux et économiques, et un partenaire privilégié de l'Etat et des particuliers.⁷

¹ Claude NORMANN, *Droit notarial : Théorie et pratique*, Bruxelles, 3^{ème} Edition Bruylant, 2020, p.180

² François MALINVAUD, *Les actes authentiques en droit*, Paris, Edition Dalloz, 2019, p.80

³ KABA Lisolo Africa, *La notaire en droit congolais: officier public et auxiliaire de justice*, Paris, Edition L'Harmattan, 2023, p.178

⁴ Abdoulaye HARISSOU, *Le notariat en Afrique francophone : sécurité juridique et développement économique*, Paris, Edition Association du Notariat Francophone, 2022, p.79

⁵ Pierre DELPORTE, *La prévention des litiges par le notaire*, Lyon, Editions notariales, 2018, p.95

⁶ Petro WALANGA, *Le titre sécurisé simplifié (TSS) : Outil de prévention des litiges fonciers*, journal juridique congolais, 2024, n°3, p.p. 22-35

⁷ Emmanuel BONY, « Le rôle du notaire dans la sécurisation des contrats commerciaux », *Cahier de Droit commercial*, 2023, n°12, p.p. 89-104

Pour mieux asoir les investigations cette recherche deux questions se posent à savoir :

Dans quelle mesure l'absence de législation spécifique sur le notariat en RDC limité-t-elle le rôle préventif du notaire dans la réduction des litiges civils et commerciaux ?

Comment l'acte notarial, peut-il véritablement prévenir les litiges civils et commerciaux en droit congolais ?

Au regard de son intérêt, cette étude contribue à la compréhension de la doctrine du notariat comme « juge préventif par excellence » dans le système juridique congolais, permettant d'analyser comment le notaire exerce une fonction de régulation préventive des conflits civils et commerciaux, et d'évaluer l'efficacité de cette approche par rapport au système judiciaire traditionnel.

Cette étude permet aussi de révéler les lacunes législatives qui limitent le rôle préventif du notaire, tout en identifiant les mécanismes concrets (acte authentique, titre sécurisé simplifié TSS, gestion des concessions) qui peuvent être optimisés pour réduire les litiges civil et commerciaux.

Ce sujet est aussi crucial dans le sens qu'il concourt à l'amélioration de climat des affaires en RDC, car le TSS réduit les litiges fonciers (80-95% des conflits devant les tribunaux congolais) et désengorge les tribunaux, ce qui améliore la performance de l'Etat et la confiance des investisseurs.⁸

En outre, l'étude révèle l'apport inestimable du notaire à la performance de l'Etat, car sans notaires, les tribunaux congolais seraient saturés et elle propose des pistes pour renforcer la profession notariale (adoption du projet de loi, sécurisation de l'exercice), ce qui améliore l'efficacité du système judiciaire congolais. Ainsi, cette étude est utile pour les citoyens, les entrepreneurs et les investisseurs qui souhaitent comprendre comment l'acte notarial, avec sa force probante et exécutoire, peut sécuriser leurs contrats et éviter les conflits judiciaires, dans un contexte d'insécurité.

Cette étude poursuit les objectifs suivants : Analyser et évaluer le rôle préventif du notaire dans la réduction des litiges civils et commerciaux en droit congolais, en démontrant comment l'acte notarial authentique, avec sa force probante et exécutoire, évite des conflits judiciaires et désengorge les tribunaux congolais. Dans un autre sens, cette étude vise à explorer et décrire les outils concrets que le notaire utilise pour prévenir les litiges : la sécurisation des contrats par l'acte authentique invulnérable, l'octroi du titre sécurisé simplifié (TSS) pour l'accès sécurisé à la propriété foncière, la gestion des successions et des conflits familiaux, ainsi que l'information des parties sur leurs droits, devoirs et conséquences des engagements.

CADRE METHODOLOGIQUE

Dans le cadre de cette étude deux méthodes sont mises en œuvre à savoir : la méthode de l'exégèse juridique et de la sociologie du droit. La première est un procédé d'investigation qui consiste à analyser et interpréter les textes de loi pour mieux les comprendre et en saisir la signification véritable.

Elle organise le raisonnement juridique en utilisant un processus logique de déduction reposant sur le raisonnement déductif pour démontrer une solution juridique. Cette méthode vise à saisir la ratio legis, c'est-à-dire l'esprit et l'intention de la loi. Elle travaille principalement sur des sources textuelles telles que les lois, les codes, les réglementations et les décisions de justice.⁹

Son caractère est théorique et abstrait basé sur le raisonnement logique et l'interprétation textuelle des normes juridiques.

La méthode de la sociologie du droit quant à elle, est un procédé d'investigation relatif aux faits sociaux qui impose de considérer les faits comme des choses, adoptant ainsi une approche scientifique objective.

Elle se préoccupe de décrire et expliquer les faits sociaux plutôt que de les apprécier ou de les juger moralement. Cette méthode fait appel à la constatation et à l'observation pure de la vie sociale réelle, confrontant les textes juridiques aux faits sociaux observés sur le terrain.

Ces deux méthodes sont appuyées par les techniques documentaire et l'interview libre. La technique documentaire est une technique de recherche qui repose sur l'exploitation des textes, ouvrages, lois, jurisprudences, articles et autres documents écrits. Elle permet au chercheur de partir de sources déjà existantes pour comprendre, comparer et critiquer une question juridique. Dans le cadre de cette étude, cette technique est essentielle pour analyser les textes légaux, la doctrine et les écrits relatifs au notariat, à la sécurité juridique et à la prévention des conflits. Elle permet aussi de dégager le cadre juridique congolais, d'identifier les lacunes éventuelles et construire une étude critique fondée sur des sources objectives et durables.

L'interview libre quant à elle est une forme d'entretien où l'enquêteur pose une question générale et laisse le répondant développer librement ses idées, sans questionnaire rigide. Cette technique favorise des réponses détaillées, nuancées et parfois plus authentiques, parce qu'elle laisse une grande marge d'expression à la personne interrogée. Elle est particulièrement utile quand on veut comprendre les perceptions, les pratiques et les expériences concrètes des acteurs du

⁸ Projet de loi sur le notariat libéral (en élaboration depuis 2014). Ministère de la justice, Kinshasa, RDC

⁹ N. MULUMBATI, Guide méthodologique de recherche en droit, Kinshasa, Université de Kinshasa, Editions juridiques congolaises, 2018, p.168

terrain. Dans le cadre de cette étude, cette technique est importante pour recueillir l'expérience des notaires, magistrats, avocats ou praticiens du droit sur le terrain.

Elle aide à vérifier si le rôle préventif du notaire est effectivement reconnu et exercé dans la pratique, et à comprendre les obstacles concrets à la prévention des litiges.

Autrement dit, la documentation donne la base normative et théorique, tandis que l'interview libre apporte la réalité pratique, ensemble, elles renforcent la qualité critique de l'étude.

RESULTATS

Les résultats de cette étude se présente de la manière suivante :

LE NOTAIRE COMME ACTEUR CENTRAL DE LA SECURITE JURIDIQUE.

L'étude montre que le notaire occupe une place essentielle dans la prévention des litiges, parce qu'il confère aux actes reçus un caractère authentique et sécurisé. En droit congolais, cette fonction réduit les contestations sur la validité, la date et le contenu des conventions, ce qui limite les conflits futurs. Le notaire apparaît ainsi comme un garant de confiance entre les parties et un instrument de stabilisation des relations juridiques.

LA PREVENTION DES LITIGES PAR LE CONSEIL IMPARTIAL.

Les résultats de l'étude révèlent que le notaire ne se limite pas à la rédaction des actes. Il joue aussi un rôle de conseil neutre auprès des parties, en attirant leur attention sur les risques juridiques, les effets de leurs engagements et les clauses susceptibles de créer des tensions. Cette mission préventive est particulièrement utile dans les contrats civils et commerciaux ou les malentendus peuvent facilement dégénérer en contentieux.

LA SECURISATION DES ACTES CIVILS ET COMMERCIAUX

L'étude met en évidence que l'acte notarié offre une force probante et une force exécutoire supérieures à celles de l'acte sous seing privé. Cette supériorité juridique permet de réduire les contestations sur l'existence ou le contenu des engagements notamment dans les ventes, les donations, les contrats de société, les régimes matrimoniaux et les successions.

En pratique, cela contribue à prévenir les procès et à renforcer la stabilité des transactions.

LA REDUCTION DES CONFLITS FONCIER ET PATRIMONIAUX.

Un résultat important de l'étude concerne les litiges fonciers, très fréquents en RDC. Le notaire intervient en amont pour vérifier les titres, clarifier les droits des parties et éviter les ventes multiples, les erreurs d'identification des biens ou les contestations successorales. Son intervention est donc particulièrement utile dans les opérations portant sur les immeubles, la propriété foncière et le partage des biens.

LA CONTRIBUTION DU NOTAIRE AU CLIMAT DES AFFAIRES.

L'étude conclut que le notaire favorise un environnement commercial plus stable en encadrant les opérations économiques avec impartialité et rigueur. En sécurisant les contrats, le notaire protège les investisseurs, rassure les partenaires commerciaux et réduit les risques d'insécurité juridique. Cela améliore le climat des affaires et soutient indirectement le développement économique.

LES LIMITES OBSERVEES DANS LA PRATIQUE NOTARIALE CONGOLAISE.

Les résultats soulignent toutefois plusieurs faiblesses : l'accès encore insuffisant aux services notariaux dans certaines zones, la méconnaissance du rôle du notaire par le public, et parfois le recours tardif au notaire, souvent seulement après la naissance du conflit. L'étude critique aussi les difficultés liées à la diffusion du droit notarial et à la culture juridique des justiciables, ce qui réduit l'effectivité préventive de l'institution.

LES PERSPECTIVES DE RENFORCEMENT DU ROLE PREVENTIF

L'étude recommande un renforcement de la sensibilisation du public, une meilleure formation notariale et une extension plus efficace du maillage territorial des offices. Elle insiste aussi sur la nécessité de valoriser davantage le notaire comme professionnel de prévention, et non comme simple rédacteur d'actes. A ce titre, le notariat peut devenir un véritable outil de pacification des rapports civil et commerciaux en RDC.

DISCUSSION

La discussion des résultats montre d'abord une forte convergence avec **NDJONDJO**, qui insiste sur le rôle du notaire, comme garant de l'authenticité des actes et de la sécurité juridique en RDC. Comme dans cette étude, il ressort que l'acte notarié limite les contestations et renforce la stabilité des relations civiles et commerciales. La divergence tient au fait que **NDJONDJO** développe surtout une analyse doctrinale du notariat, alors que cette étude met davantage l'accent sur sa fonction préventive face aux litiges.

De même, l'**Association du notariat francophone** présente le notaire comme un acteur central de la sécurité juridique et de la protection des parties. Cette position rejoint les résultats de cette étude sur le conseil impartial, la rédaction sûre des actes et la prévention des conflits. En revanche, cette étude adopte une approche plus critique en montrant que cette mission est encore freinée par la méconnaissance du rôle du notaire et par le recours tardif à ses services.

Les travaux relayés par **la loi et les analyses sur le notariat en RDC** confirment aussi que la profession notariale contribue à la protection des droits et à la sécurisation des conventions. Cela correspond à la conclusion de cette étude selon laquelle le notaire améliore le climat des affaires et réduit les risques de contentieux. Cependant ; ces textes mettent surtout en avant la réforme et la libéralisation du notariat, tandis que cette étude insiste sur les difficultés pratiques de mise en œuvre.

L'étude de **KELLY** sur le Congo-Brazzaville présente une convergence nette avec les résultats de cette étude, surtout sur la prévention des conflits familiaux liés aux successions, aux régimes matrimoniaux et aux partages des biens. La divergence principale réside dans le champ d'analyse : **KELLY** se concentre sur les litiges familiaux, alors que cette étude couvre aussi les litiges civils et commerciaux plus larges.

Par ailleurs, **Abidjan.net** soutient que le recours au notaire est une nécessité pour prévenir les conflits dans les transactions. Cette position rejoint le résultat de cette étude selon lequel le notaire sécurise les conventions et réduit les risques de contentieux. Cependant, cette étude va plus loin en soulignant les limites pratiques du notariat dans le contexte congolais.

Enfin, **les travaux sur le droit congolais des obligations** rejoignent cette étude en montrant que la sécurité juridique est indispensable pour éviter les contentieux. Cette recherche se distingue toute fois par son accent particulier sur le rôle du notaire comme acteur de prévention, et non seulement comme instrument de formalisation des actes.

En résumé les différents auteurs confirment tous le rôle préventif du notaire, mais cette étude apporte une dimension plus critique en soulignant les obstacles pratiques à l'efficacité de cette institution en droit congolais.

CONCLUSION

Cette a porté sur : « *Rôle du notaire dans la prévention des litiges civils et commerciaux : étude critique en droit congolais* ». Ses cogitations ont tourné autour de deux questions majeurs : dans quelle mesure l'absence de législation spécifique sur le notariat en RDC limite-t-elle le rôle préventif du notaire dans la réduction des litiges civils et commerciaux ? et comment l'acte notarial peut-il véritablement prévenir les litiges civils et commerciaux en droit congolais ? En ce sens, l'étude avait pour l'objectif d'analyser et évaluer le rôle préventif du notaire dans la réduction des litiges civils et commerciaux en droit congolais, en démontrant comment l'acte notarial authentique, avec sa force probante et exécutoire, évite des conflits judiciaires et désengage les tribunaux congolais. Dans un autre sens, cette étude vise à explorer et décrire les outils concrets que le notaire utilise pour prévenir les litiges : la sécurisation des contrats par l'acte authentique invulnérable, l'octroi du titre sécurisé à la propriété foncière, la gestion des successions et des conflits familiaux, ainsi que l'information des parties sur leurs droits, devoirs et conséquences des engagements.

Cette étude montre que le notaire occupe une place essentielle dans la prévention des litiges civils et commerciaux en droit congolais. Par son intervention, il sécurise les actes, éclaire les parties sur la portée de leurs engagements et réduit les risques de contestation ultérieure.

Son rôle ne se limite donc pas à la simple rédaction des actes, mais s'étend à une véritable mission de conseil, de protection et de pacification des relations juridiques.

L'étude relève également que l'efficacité du notaire comme acteur préventif est reconnue sur le plan théorique, mais demeure encore limitée dans la pratique. Plusieurs obstacles freinent son action, notamment la reconnaissance de son rôle par le public, le recours tardif à ses services et, dans certains cas, l'insuffisance de vulgarisation du droit notarial. Ces limites réduisent la portée préventive de l'institution notariale, malgré son importance dans la sécurisation des transactions civiles et commerciales.

Par ailleurs, les résultats confirment que le notaire contribue à améliorer le climat juridique et économique en rassurant les parties et en diminuant le contentieux. Son intervention est particulièrement déterminante dans les domaines sensibles tels que les ventes immobilières, les successions, les régimes matrimoniaux et les contrats : commerciaux. A ce titre, il apparaît comme un véritable instrument de prévention des conflits et de consolidation de la sécurité juridique.

Enfin, cette étude conduit à affirmer que le renforcement du rôle du notaire en droit congolais passe par une meilleure sensibilisation de la population, une valorisation accrue de l'institution notariale et une extension de l'accès aux services notariaux. Ainsi, le notaire pourra pleinement jouer sa fonction de garant de la paix juridique et de la stabilité des relations civiles et commerciales.

BIBLIOGRAPHIE

1. Loi n°017-89 du 29 septembre 1989 portant institution du notariat en République Démocratique du Congo
2. Loi n°2016-12 du 15 juillet 2016 portant création, Organisation et libéralisation de la profession notariale en République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (modifiée en 2011). Kinshasa, RDC
3. Code civil Congolais (Livre II)
4. Code de commerce congolais
5. Projet de loi sur le notariat libéral (en élaboration depuis 2014). Ministère de la justice et Garde de sceaux, Kinshasa, RDC
6. N. MULUMBATI, *Guide méthodologique de recherche en droit*, Kinshasa, Université de Kinshasa, Editions juridiques congolaises, 2018
7. KABA LISOLO Africa, *Le notaire en droit congolais : officier public et auxiliaire de justice*, Paris, Edition L'Harmattan, 2023

8. Abdoulaye HARISSOU, *Le notariat en Afrique francophone : sécurité juridique et développement économique*, Paris, Edition Association du notariat Francophone, 2022
9. Claude NURMANN, *Droit notariat, Théorie et pratique*. Bruxelles, 3^{ème} Edition Bruylant, 2020
10. François MALINVAUD, *Les actes authentiques en droit civil*, Paris, Edition Dalloz, 2019
11. Jean CAPITAS, *Droit des contrats commerciaux*, Kinshasa, 5^e Edition Universitaire Africaines, 2021
12. Pierre DELPORTE, *La prévention des litiges par le notaire*, Lyon, Editions notariales, 2018
13. TSHIONGO M, *Droit foncier congolais : Titres et litiges*, Lubumbashi, Editions juridiques Zones, 2020
14. Patrick MBUMBA, « *La force probante et exécutoire de l'acte authentique notarié* » *Revue juridique Africaine*, 2021, n°23, pp.45-62
15. Jean KAMBUZI, « *L'accès au notariat en Zones rurales : Défis et perspectives* », *Cahier du notariat congolais*, 2023, n°8, pp.33-47
16. Marie SONKO, « *Le litiges fonciers en RDC : Statistiques et causes* », *Revue de Droit foncier Africain*, 2022, n°15, pp.78-95
17. Petro WALENGA, « *Le titre sécurisé simplifié (TSS) : Outil de prévention des litiges fonciers* », *journal juridique congolais*, 2024. Pp.22-35
18. Sophie LUKOVA, « *La conservation des minutes notariales : Durée et importance* », *Revue notariale Africaine*, 2020, n°31, pp. 56-71
19. Emmanuel BONY, « *Le rôle du notaire dans la sécurisation des contrats commerciaux* », *Cahier de Droit commercial*, 2023, n°12, pp.89-104.
20. Jean NYEMBO, « *Le rôle préventif du notaire dans la gestion des conflits familiaux* », Brazzaville, Université de Brazzaville, Mémoire de fin cycle, faculté de Droit, 2021
21. Marie KAPANTO, « *La réforme du notariat au Congo Belge : Histoire et évolution* », Kinshasa, Université de Kinshasa, Travail de fin de cycle, 2019
22. Pierre MUTOMBO, « *L'acte authentique notarié : Force juridique et portée pratique* », Bukavu, Université catholique de Bukavu, Master, 2022
23. Association du notariat francophone (ANF) Rapport annuel sur le notariat en Afrique francophone, Paris, ANF, 2023
24. Ministère de la justice et Garde des sceaux, statistiques des litiges devant les tribunaux congolais 2020-2024, Kinshasa, RDC, 2024
25. Office National du Cadastre (ONC), Guide du titre sécurisé simplifié (TSS). Kinshasa, 2022.
26. Cour d'appel de Lubumbashi, Arrêt n°78/2023 du 20 septembre 2023 sur la validité des contrats commerciaux notariés.